

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 94516 à 94537

présenté par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant :**

I. – Chaque fournisseur, chaque opérateur, chaque distributeur du secteur électrique, participe au financement des efforts de recherche dans le domaine de l'électricité (production, transformation, transport, distribution, stockage, utilisation, technologies associées). Pour chacun, l'effort financier pour l'année N doit être *a minima* égal à 3 % de la valeur ajoutée de l'année N-1 réalisée dans leur activité électrique, dont 0,5 % est consacré à la recherche fondamentale.

II – Les fonds correspondants peuvent être utilisés à des activités de recherche sur l'électricité au sein même de l'entreprise et/ou d'une de ses filiales et/ou dans un organisme de recherche créé ou géré en coopération avec d'autres entreprises électriques et/ou dans un organisme de recherche publique.

III. – Le ministre chargé de l'énergie veille au respect de ces dispositions. En cas de non-respect, les Ministres chargés de l'énergie et de la Recherche prennent les mesures nécessaires.

IV. – Un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application du présent article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de faire en sorte que tous les acteurs électriques sur le sol national contribuent aux efforts de recherche sans lesquels une loi d'orientation qui concerne le long terme n'a pas de sens.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 94516 de M. Daniel Paul
Adt n° 94517 de M. Asensi
Adt n° 94518 de M. Biessy
Adt n° 94519 de M. Bocquet
Adt n° 94520 de M. Braouezec
Adt n° 94521 de M. Brard
Adt n° 94522 de M. Brunhes
Adt n° 94523 de Mme Buffet
Adt n° 94524 de M. Chassaigne
Adt n° 94525 de M. Desallangre
Adt n° 94526 de M. Dutoit
Adt n° 94527 de Mme Fraysse
Adt n° 94528 de M. Gérin
Adt n° 94529 de M. Goldberg
Adt n° 94530 de M. Gremetz
Adt n° 94531 de M. Hage
Adt n° 94532 de Mme Jacquaint
Adt n° 94533 de Mme Jambu
Adt n° 94534 de M. Lefort
Adt n° 94535 de M. Liberti
Adt n° 94536 de M. Sandrier
Adt n° 94537 de M. Vaxès